



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1121) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ,
SCHUBERT ET DEBUSSY A L'ASSOCIATION
«LE FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-384
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, d'organiser des auditions dans la salle Berlioz, le 20 novembre de 9h00 à 16h00 et le 21 novembre 2025 de 9h00 à 18h30 ; dans la salle Schubert, le 20 novembre 2025 de 9h30 à 16h00 et dans la salle Debussy, le 21 novembre 2025 de 9h30 à 18h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance 13100 Aix-en-Provence, une convention de location de salles pour un montant de 281,91 € T.T.C (deux cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-onze centimes), afin d'organiser des auditions dans la salle Berlioz, le 20 novembre de 9h00 à 16h00 et le 21 novembre 2025 de 9h00 à 18h30 ; dans la salle Schubert, le 20 novembre 2025 de 9h30 à 16h00 et dans la salle Debussy, le 21 novembre 2025 de 9h30 à 18h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251113-lmc1H13623H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2025
Date de Publication : 14/11/2025